



## *Le lotissement de l'hôtel de la monnaie à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle et la création de la rue Ausone*

par Renée Leulier \*

André Portier qui donne le projet de lotissement de l'ancienne Monnaie naît à Amboise en 1702 et décède à l'âge de 68 ans, sans jamais s'être marié, dans son château de Leugny près d'Azay-sur-Cher <sup>1</sup>. Nous ne savons que peu de choses de sa formation si ce n'est qu'il est un élève de Jacques V Gabriel (1667-1742), puis un architecte de son bureau. Il travaille à Rennes lors de la reconstruction de l'hôtel de ville comme l'attestent des élévations réalisées par le jeune architecte <sup>2</sup>. Gabriel dit bien que Portier a déjà travaillé sous sa direction, fait ses preuves, et n'hésite pas à le défendre face aux jurats de la ville de Bordeaux en 1737 : *“ je ne l'ay commis à la direction des ouvrages de la place royale que par la connoissance que j'avais de sa capacité et de l'exactitude à laquelle je l'ay formé dans les affaires dont il a été chargé précédement ”* <sup>3</sup>.

Lorsque Gabriel est nommé directeur de la place Royale de Bordeaux, il emmène deux hommes de confiance, François Bonfin, l'un des entrepreneurs des bâtiments du Roi <sup>4</sup>, et André Portier qui arrive dès l'été 1730. Il est alors préposé à l'inspection des travaux de la place Royale et de leur conduite, il doit en suivre l'exécution tout en tenant compte des avis de Gabriel. Il procède aussi aux toisés qui permettent d'estimer les ouvrages et assure leur réception <sup>5</sup>. La réalisation de la place Royale de Bordeaux l'occupe durant un quart de siècle de 1730 à 1755. Lorsque Gabriel père décède en avril 1742, c'est son fils, Ange-Jacques Gabriel qui poursuit son œuvre à Bordeaux

mais, il s'en désintéresse de plus en plus. Il a 44 ans et Portier 40, ils ont donc sensiblement le même âge. Portier a toujours suivi les directives de son maître, Jacques V Gabriel, mais sous l'autorité lointaine d'Ange-Jacques, il s'émancipe peu à peu.

\* Doctorante en histoire de l'art. Centre François-Georges Pariset.

1. André Portier (1702-1770) est écuyer, il a acheté une charge contrôleur ordinaire des guerres. En 1740, à l'âge de 38 ans, il achète la châtellenie de Leugny avec le fief de Thuillay et autres dépendances moyennant 40 500 livres. Il a donc rassemblé une assez belle fortune dans l'exercice de ses fonctions et grâce à sa clientèle particulière. Au début de l'année 1759 il s'absente souvent et finit par séjourner continuellement dans ses terres en Touraine. Le nouvel intendant Charles Robert Boutin apprend en 1762 qu'il *“ étoit fort à son aise, et que content de jouir du fruit de son travail, il ne prétendait à aucune autre récompense ”* (A.D.Gir. C 3118, lettre de l'intendant Boutin au Contrôleur général Bertin, du 26 juin 1762). Portier abandonne donc ses fonctions *“ sans réclamer de pension ni d'autres grâces pécuniaires ”* (A.D.Gir. C 3118, lettre du Contrôleur général Bertin à l'intendant Boutin, du 3 juillet 1762).
2. A.D. Ille-et-Vilaine, C 309.
3. P. Courteault, 1923, p. 319. A.M.Bordeaux, DD 20, lettre de Gabriel aux jurats de novembre 1737.
4. François Bonfin (1690-1750). Bourgeois de Versailles, entrepreneur des bâtiments du Roi, il appartient à l'équipe employée par Jacques V Gabriel.
5. A.M. Bx. DD 13 b, *“ Réponse au mémoire présenté à Monseigneur Orry ”*.

Tourny<sup>6</sup> remplace Boucher<sup>7</sup> à l'intendance de la Guyenne en 1743. Entre l'intendant et Ange-Jacques les relations se tendent dans les années 1751-53. Face au manque d'intérêt de Gabriel fils pour ses ouvrages, Tourny se tourne de plus en plus vers Portier pour qui il a la plus grande estime<sup>8</sup> et fait de lui son architecte.

Les allées de Tourny et les deux places qui encadrent la porte Saint-Germain, l'aménagement de la façade des quais, la place Gambetta<sup>9</sup> et la porte Dijeaux, la place et la porte de la Victoire<sup>10</sup>, les portiques du Jardin public et l'école d'équitation<sup>11</sup>, la place du Parlement comptent parmi les réalisations de Portier à Bordeaux et n'auraient pu se faire sans l'impulsion et l'appui de Tourny, qui, doté d'une forte volonté, veut contribuer à l'embellissement de la ville. L'opération réalisée pour la construction du nouvel hôtel des Monnaies et le lotissement de la rue Ausone en est un autre exemple.

### Les bâtiments de l'ancienne Monnaie

Le 20 mai 1755 M. de Chauvelin, intendant des Finances, désire être informé de l'état des bâtiments de l'hôtel des Monnaies. Tourny lui répond que cet hôtel est situé à l'entrée de l'une des portes de la ville nommée du Caillau (fig. 1). Son emplacement a de la valeur puisqu'il est proche de la rivière mais l'humidité qui pourrait tous les blocs est causée par cette proximité, ce qui le rend peu propre à sa destination. Par ailleurs, toutes les précautions nécessaires pour établir les fondations sur un terrain qui faisait autrefois partie du lit de la Garonne n'ont pas été prises<sup>12</sup>.

Ces bâtiments donnent sur la rue du Chai-des-Farines et sur la place du Palais. Au rez-de-chaussée, en entrant, se trouvent les bureaux du directeur, du change, et le dépôt des matières premières. Au-dessus de ces bureaux, l'édifice comprend deux étages et un étage de comble qui comprend quatre petits logements pour le directeur, le contrôleur et les deux juges-gardes. La fonderie donne aussi sur la place du Palais, au-dessus d'elle est établi le Bureau des finances. On entre dans la Monnaie par un corridor qui conduit dans une cour autour de laquelle sont les autres laboratoires, ainsi que les logements des essayeurs et du serrurier. L'hôtel de la Monnaie n'est pas seulement conçu pour abriter un atelier monétaire, on y loge aussi les principaux fonctionnaires.

Tourny précise que " *tous ces édifices sont dans un état qui exige des réparations considérables. En les faisant telles qu'il conviendrait, elles couteroient de 25 à 30 000 livres mais si on joignoit cette somme à celle qu'on pourroit retirer de l'hostel dans l'état où il est, elles suffiroient pour en construire un autre plus solide et mieux distribué. On estime que cet hostel pourroit être vendu de 120 à 130 000 livres* ". Il veut le construire dans

un quartier différent et commerçant, " *qui bâti à neuf et sur un terrain solide ne reviendrait pas à 140 000 livres, y compris l'achat du terrain de plusieurs particuliers, et suivant le devis estimatif qui en a été dressé avec grande intelligence et grande exactitude* " par André Portier<sup>13</sup>. Tourny poursuit son plaidoyer à M. de Chauvelin en lui écrivant : " *En même temps, Monsieur, que j'envisage de faire faire une bonne affaire au Roy, je compte que la ville de Bordeaux à qui je proposerai de prendre l'ancienne monnoye en fera aussi une avantageuse, et à elle, et au commerce, parce quelle pourra l'employer à agrandir l'entrepôt du café qui est beaucoup trop petit, et à y former un entrepôt des marchandises prohibées qui sont nécessaires pour la traite des nègres. Elle recevra du loier de ces entrepôts l'intérêt de son argent (...) et procurera beaucoup de commodité aux négociants qui font ces deux sortes de commerce.*

6. Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny est l'intendant de la Guyenne de 1743 à 1757.

7. Boucher est intendant de la Guyenne de 1720 à 1743.

8. Lettre de Tourny à Portier du 14 avril 1751, citée partiellement par M. Lhéritier, 1920, t. II, p. 225 : " *je m'en rapporte plus à vous, qui êtes sur les lieux en état de combiner tout cela et d'y donner d'attention, qu'à Monsieur Gabriel qui, d'ici, ne voit pas la moitié de ce qui est et y réfléchit légèrement.* "

9. Anciennement place Dauphine.

10. Anciennement place d'Aquitaine.

11. Le portique du portail d'équitation est déplacé au XIXe siècle rue Judaïque.

12. A.M.Bx. DD 32. L'arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756 précise au sujet des bâtiments de l'ancienne Monnaie que malgré leur réparation : " *on ne pourroit espérer qu'ils eussent alors une solidité suffisante pour le travail qui doit se faire dans une monnoye, attendu que le terrain où ils sont construits, se sent d'avoir autrefois fait partie du lit de la Garonne, et qu'en les y fondant on n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour les assurer (...)* Sa Majesté auroit jugé qu'il conviendrait mieux à ses intérêts de rebâtir sur un terrain vuide et ferme qui lui auroit été indiqué, rue des Capucins, et en conformité des plans qui ont été dressés, pour ensuite vendre le terrain et bâtiments qui composent la Monnoye actuelle. " La construction de l'hôtel de la Monnaie a été traitée par Lhéritier, 1920, t. II, p. 103-104 et Stéfanelly, 1985, p. 32-34.

13. André Portier a dressé les plans de ce nouvel hôtel de la Monnaie (paroisse Saint-Michel, place Léon Duguit) qui est réalisé de 1756 à 1759. La seule ornementation particulière de cet édifice fonctionnel qui évite toute décoration superficielle est un cartouche disposé au-dessus de la porte d'entrée. Cette construction et la rue qui s'en suit donnent naissance sur les quais à la porte de la Monnaie.



Fig. 1. - “ Plan géométral de la ville de Bordeaux et de partie de ses faubourgs. Levé par ordre de M. Tourny , par les Srs Saintin et Mirail, géographes en 1754. gravé à Paris par J. Lattré en 1755. Cochin filius del. Se vend à Paris chez Lattré. ”

Détail montrant la localisation de l'ancien hôtel des Monnaies et l'entrepôt du café.

A. M. Bordeaux, XL-A/494 34 pp 18

*Dans le cas que par humeur la ville ne se prètera point à ces vues, je trouveray des négociants, qui seront empressés à acquérir à peu près sur le pied cy-dessus la monnoye à cause de sa situation. ”*

Tourny propose de financer l'acquisition des terrains pour construire la nouvelle Monnaie en empruntant sur la caisse des deux sols pour livres<sup>14</sup> et en vendant l'ancienne Monnaie pour construire les nouveaux bâtiments. Il précise cependant à M. de Chauvelin qu'il faut se hâter d'acquérir le terrain qui va prendre de la valeur grâce aux embellissements qui s'effectuent dans ce quartier<sup>15</sup>.

L'intendant réussit à convaincre M. de Chauvelin puisque, par l'arrêt du Conseil du 25 janvier 1757<sup>16</sup>, Louis XV ordonne la construction à Bordeaux d'un nouvel hôtel de la Monnaie.

Les fonds nécessaires à l'achat des terrains et l'édification de cet hôtel sont pris dans la caisse de l'octroi des deux sols pour livres mais doivent à terme y être reversés grâce à la vente des terrains de l'ancienne Monnaie qui est ordonnée par le

14. C'est l'octroi de deux sols pour livre qui se perçoivent par la ville de Bordeaux sur les marchandises entrantes et sortantes par les ports de la Généralité.

15. A.D.Gir. C 2406, lettre de M. Chauvelin à M. de Tourny, du 20 mai 1755 (minute) et réponse de Tourny du 16 septembre 1755.

16. A.M.Bx. DD 32. Cet arrêt du Conseil d'État précise en outre que “ les plans, devis et détails estimatifs des ouvrages à faire pour la construction de la monnoye [ont été] dressés le 30 octobre 1755 par le s[ieu]r Portier inspecteur de la place Royale et autres de la ville de Bordeaux ”.

même arrêt du Conseil<sup>17</sup>. L'adjudication pour la construction du nouvel hôtel est conclue avec l'entrepreneur Jean Alary<sup>18</sup> pour 101 800 livres. Des augmentations faites au-delà de l'adjudication s'ajoutent et le coût total de ce bâtiment – en ne prenant pas en compte celui de l'acquisition du terrain<sup>19</sup> – est de 132 881 livres 6 sols 6 deniers.

François de Lamontaigne dans sa chronique, précise qu'en "1759, la Monnoye fut transportée dans son nouvel hôtel, près des Capucins, et on démolit l'ancien près de la porte du Caillau, pour percer une rue de la place du Palais au Pont-Saint-Jean"<sup>20</sup>.

Pour ouvrir une rue à travers l'ancienne Monnaie et vendre les emplacements, il faut auparavant acheter une maison située entre la Monnaie et le Pont-Saint-Jean pour la démolir. Cette maison est acquise "au nom du roy", l'acte est passé chez maître Parran, notaire à Bordeaux, le 23 janvier 1758. Le vendeur est Bernard Clément Monnereau, un négociant bordelais. Cette maison devait être assez importante puisqu'elle est vendue 23 000 livres<sup>21</sup> (fig. 2).

La deuxième étape pour créer ce lotissement est l'abandon des bâtiments par l'atelier monétaire. Le 30 avril 1759, René Marie Floch, conseiller du roi, général provincial des Monnaies du département de Guyenne se rend à l'hôtel des Monnaies avec son greffier pour dresser un procès-verbal. Il remet ensuite à Portier qui l'accompagne les trente sept clés des logements, bureaux et "ouvreries". L'architecte est commandité par l'intendant pour accomplir cette formalité. L'abandon de ces bâtiments en tant qu'hôtel de la Monnaie est ainsi officialisé : on peut procéder à leur démolition puis à la vente des terrains<sup>22</sup>.

Le 4 mai<sup>23</sup>, Tourny fait publier la vente par "adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des matériaux de la démolition à faire des bâtiments de l'ancien hôtel de la Monnoye". Les adjudicataires doivent s'engager à achever la démolition le 1<sup>er</sup> août et à réparer les dégâts qui pourraient être faits aux maisons voisines<sup>24</sup>. C'est Portier qui fait visiter les bâtiments : le corps de logis, de la porte du Caillau jusqu'au Bureau des finances, l'aile du monnayage et celle des moulins ainsi que la maison de Bernard Clément Monnereau<sup>25</sup>.

L'intégralité des bâtiments n'est donc pas démolie dans un premier temps à cause de la présence du Bureau des finances qui n'a pas encore d'autre emplacement pour s'installer.

## L'adjudication des emplacements de l'ancienne Monnaie

### La mise aux enchères des terrains

La ville n'ayant pas acquis l'ancienne Monnaie, l'adjudication du terrain a lieu le 14 mai 1757 et les jours suivants. Les emplacements mis aux enchères se situent "dans le terrain de l'hôtel de la Monnoye de cette ville sur une nouvelle rue de 24 pieds<sup>26</sup> de largeur qui sera percée dans led[it] terrain depuis la rue du pont S[ain]t-Jean jusqu'à celle du Chai-des-Farines ; lesquels huit emplacements ont été distribués en neuf pour la commodité et le plus grand avantage d'iceux et marqués au plan par les neuf premières lettres de l'alphabet (...). L'adjudicataire sera obligé de se conformer à la décoration qui sera donnée pour les murs de face et de comble (...). De donner aux murs de face qui seront construits de pierre dure, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, deux pieds six pouces d'épaisseur au nœud, et, de deux pieds d'épaisseur dud[it] premier étage jusqu'à la mansarde".

17. A.D.Gir. C 4493, "État général des sommes prises dans la caisse des deux sols pour livre à la charge de remplacement, de celles qui ont été remplacées et ce qui reste dû".

18. Alary est un entrepreneur régulièrement employé par les jurats et Tourny. Il construit aussi l'amphithéâtre Saint-Côme qui est une commande privée des maîtres chirurgiens à Portier. Beaudet, 1997-1998, p. 52-53 : "Jean Alary est aussi en rapport avec les Laclotte, autres personnages importants de la communauté. C'est Jean Laclotte qui sert de garantie à Jean Alary pour l'obtention de l'adjudication de la construction de l'hôtel de la Monnaie en 1755", A.D.Gir, C 1200.

19. A.D.Gir. C 1200, "État de ce qu'il en coûte suivant les arrêtés de compte pour les bâtisses et autres ouvrages de la nouvelle Monnaie". Le prix du terrain pour la nouvelle monnaie est de 27 666 livres payées aux propriétaires sur la caisse des deux et trois sols pour livre.

20. Lamontaigne, 1926, p. 59.

21. A.D.Gir. C 1202 et C 1200, ordonnance de Tourny fils du 23 janvier 1758. Pour mémoire, un ouvrier gagne à cette époque 250 livres par an.

22. A.D.Gir. Procès-verbal du 30 avril 1754.

23. A.D.Gir. adjudication du 4 mai 1759.

24. A.D.Gir. C 1202.

25. A.D.Gir. C 1237, imprimé pour l'adjudication des matériaux de démolition de l'ancienne Monnaie, signé de Tourny et daté du 4 mai 1759.

26. Un pied équivaut à 35 cm, la rue a donc 8 mètres environs de largeur.



Fig. 2. - "Légende du plan de la Monnoye  
 La couleur brune marque l'ancien état de la Monnoye et des environs.  
 La couleur rouge marque l'augmentation qu'on y fit en vertu de l'arrêt de Conseil du 7 may 1726.  
 La couleur jaune désigne l'état actuel.

- A Onze échopes relevant de la ville, adossées à l'ancien mur de ville, renfermées dans la Monnoye en 1726.
- B Ancien passage public, renfermé dans la Monnoye en 1726.
- C Partie du quay-Bourgeois compris dans la Monnoye en 1726.
- D Restant du quay-Bourgeois.
- E Ruisseau du Peugue.
- F Fontaine du Pont-Saint-Jean.
- G Porte du Pont-Saint-Jean.
- H Rue du Pont-Saint-Jean.
- J Rue des Portanets.
- K Tour de Garros, actuellement maison du sieur Gernon, fief de la ville, du chapitre S[ain]t-Seurin et du prieur de Camparian.

- L Tour d'Eyquem on y a ajouté de Montaigne.
- M Ancien hôtel de la Bourse
- N Porte du Caillou.
- O Rue du chai des Farines.
- P Place du Palais.
- Q Premier bâtiment de la Monnoye.
- R Bâtiment dont les caves dépendoient de la Monnoye
- 2 Rue Richelieu, ouverte sur l'emplacement de la Monnoye.
- 3 Huit maisons bâties sur l'emplacement de la Monnoye en 1757.
- 4 Rue du Caillau.
- 5 Nouvelles bâtisses sur le port.  
 Échopes bâties en remplacement de celles qui sont marquées de la lettre A."

A.M.Bordeaux, X-T/ 1.  
 Ce plan est légendé sous la côte A. M. Bx, X-T/ 2.

Tourny procède aux adjudications des emplacements “ à la toise superficielle du terrain qu’il contient suivant le plan qui en a été dressé et arrêté par le s[ieu]r Portier, inspecteur des travaux de la place Royale, le 12 du présent mois de mai. ” Ils sont vendus à des négociants comme l’intendant l’avait supposé (fig. 3). L’emplacement A, de 45 toises 1 pied 9 pouces est vendu en bloc 13 000 livres. Il est régi par des charges particulières “ consistant en plusieurs jours au rez-de-chaussée et à tous les étages, envers la maison du s[ieu]r Étienne Causade ”<sup>27</sup> qui est attenante à cet emplacement. Il est d’ailleurs vendu à ce bourgeois et négociant bordelais qui fait une offre en argumentant que cet emplacement ne peut intéresser personne à part lui-même<sup>28</sup>. Le 28 mai 1766, il revend<sup>29</sup> cette maison 43 000 livres à Messire Richard Gernon, écuyer, “ conseiller secrétaire du Roy (...) en la chancellerie près de la Cour des aydes de Guyenne ” qui demeure aux Chartrons, rue Poyenne, paroisse Saint-Rémi. L’acte nous apprend que cette maison a été reconstruite à neuf à la place de celle qu’Étienne Causade tenait de son père et précise qu’elle se compose “ d’un magasin et des appartements au-dessus ”. Par le même acte, Richard Gernon loue la maison qu’il vient d’acquérir à Étienne Causade pour une durée de deux ans et demi, moyennant 2 200 livres par an. L’adjudicataire de l’emplacement qui apparaît par la suite en tant que propriétaire est un dénommé Vigneron, négociant<sup>30</sup>.

L’emplacement B est acquis par Guillaume Tennet, secrétaire du Roi, qui est aussi un négociant important : la firme Guillaume Tennet s’associe de 1746 à 1753 à l’armateur Gradis<sup>31</sup>. Tennet acquiert cet emplacement de 49 toises 1 pied 8 pouces à 410 livres la toise superficielle<sup>32</sup>.

À M. Raymond Beylac, négociant, sont vendus les deux emplacements C<sup>33</sup> et D à 410 livres la toise superficielle<sup>34</sup>. Le négociant et armateur Pierre Sorbé<sup>35</sup> achète 440 livres la toise superficielle l’emplacement E de 38 toises 3 pieds.

L’emplacement F est vendu à M. François Couturier, négociant, à 405 livres la toise. C’est Jean Richefort, l’architecte, qui se porte adjudicataire pour lui le 14 mai 1757.

M. Jean-Baptiste Réau acquiert l’emplacement G de 31 toises 2 pieds, à 440 livres et M. Laduguie<sup>36</sup>, négociant, les deux emplacements H et I formant 43 toises 6 pouces superficielles à 530 livres.

Jean Moulinier, architecte, s’est porté adjudicataire pour les propriétaires de ces trois derniers emplacements<sup>37</sup>. Lorsqu’un architecte se porte adjudicataire d’un emplacement au nom d’une autre personne, on peut supposer qu’il est ensuite chargé de le bâtir. Rien ne le prouve, mais la chose n’est pas impossible, elle est même probable. C’est Laduguie qui a payé le prix le plus élevé : les emplacements donnant sur un angle de rue

sont les plus chers car ils ont un double débouché, ici sur la rue Ausone et sur la place du Palais.

Les prix à la toise des terrains équivalent à ceux du lotissement bordelais le plus recherché de cette période, celui de la place Royale, acquis aussi par des négociants comme Pellet. On constate des différences notables du prix à la toise entre les différents lotissements en fonction de leur localisation. Les emplacements sur la rivière, qui correspondent à la façade des quais, sont vendus entre 280 et 300 livres la toise tandis que ceux de la place Dauphine<sup>38</sup> et de la place d’Aquitaine<sup>39</sup> se négocient 100 livres la toise du côté des places intérieures et près des portes, et seulement 60 ou 70 livres sur la place extérieure.

27. A.M.Bx. DD 32 : le 24 juillet 1766 “ le sieur Gernon a acquis du sieur Causade par contrat du 28 mai dernier retenu par M<sup>e</sup> Guy et son confrère notaire, une maison, située au Pont-S[ain]t-Jean et au bout du midi de la nouvelle rue Richelieu, paroisse S[ain]t-Michel”. Cette maison a été “ nouvellement bâtie”. Elle est “ située audit Pont Saint-Jean et au bout du Midi de la nouvelle rue Richelieu (...) confrontant du bout du Couchant par le devant à la dite nouvelle rue Richelieu, du bout du Levant par le derrière au mur de ville, du côté du Midi partie à une ruelle en cul de sac qui est entre ladite maison et celle du sieur Dubergier, sur laquelle ruelle et au fond d’icelle est la porte d’entrée de ladite maison dudit sieur Gernon, autre partie confronte à la maison dudit sieur Dubergier, et autre partie faisant un retour le long du mur de ville aux maisons du sieur Lamothe, le mur de ville entre deux, lequel mur tant dans cette partie que dans celle du Levant fait partie de ladite maison, et du côté du Nord à la maison du sieur Vigneron”. La rue Richelieu désignait le portion de la rue Ausone bâtie sur l’emplacement de l’ancien hôtel de la Monnaie.

28. A.D.Gir. C 1202, adjudication de l’emplacement A.

29. A.D.Gir. 3 E 13 251, minutes de M<sup>e</sup> Guy, 28 mai 1766.

30. A.D.Gir. C 1202, “ État des emplacements de l’ancienne monnoye qui ont été adjudés ” communiqué à l’intendant le 29 mars 1760.

31. Butel, 1974, p.202.

32. Le coût total de l’emplacement est de 30 203 livres 17 sols 8 deniers.

33. Antoine Ladugie déclare, le 25 mai 1757, que lorsqu’il surenchérisait sur cet emplacement “ il agissoit pour le compte d’autrui, et que c’étoit par méprise qu’il avoit tiercé de dernière enchère ”, l’emplacement est donc adjudé à Beylac.

34. Ces emplacements forment ensemble 87 toises 4 pieds 8 pouces vendus 35 988 livres 17 sols 8 deniers.

35. Butel, 1974, p. 259.

36. A.D.Gir. C 1202 : l’adjudication est faite par Laduguie le 29 mai 1757. L’ensemble du terrain vaut 22 834 livres 3 sols 4 deniers

37. A.D.Gir. C 1202, “ État des emplacements de l’ancienne monnoye qui ont été adjudés aux ci-après nommés ”, remis à l’Intendant le 29 mars 1760.

38. Actuellement place Gambetta.

39. De nos jours appelée place de la Victoire.

Dès 1760, Guillaume Tennet, Raymond Beylac, Pierre Sorbé, Jean-Baptiste Réau, Joseph Vigneron et François Couturier déclarent être “ à même de vouloir construire leurs maisons ”. Ils font une requête aux maire et jurats de Bordeaux pour “ faire du mur de ville joignant leurs maisons tel usage qu'ils jugeront à propos pour la construction de leurs maisons comme aussi d'y élever au-dessus et d'y pratiquer des jours dont les croisées seront grillées ainsy qu'il est pratiqué aux maisons voisines ”<sup>40</sup>. Tourny leur en avait fait la promesse verbalement : ils n'auraient pas sans cela payé un prix aussi élevé pour leurs emplacements. Ils demandent la possibilité de déverser leurs eaux usées sur les échoppes adossées au mur de ville comme l'ancien hôtel de la Monnaie en avait autrefois le droit. Les jurats ordonnent à Bonfin de dresser un procès-verbal de l'état des lieux. Le 6 mai 1760 il s'y rend accompagné du jurat Mathieu Tourat le procureur syndic de la ville. Ils examinent ensemble les différents chantiers. Le mur de ville ne peut être propre à aucune autre utilité, il est donc permis “ aux suppliants de se servir et faire usage du mur de ville dont s'agit, soit pour lier les murs de leurs maisons, soit pour élever et bâtir sur ledit mur ”.

### **Bilan de cette opération**

La vente des emplacements s'élève donc à 136 906 livres et 2 deniers auquel s'ajoute le prix de vente des matériaux des bâtiments “ de la vieille Monnaie ”<sup>41</sup>. Elle permet donc de financer la construction du nouvel établissement s'élevant à 132 881 livres 6 sols 6 deniers<sup>42</sup>. Tourny a donc estimé justement le financement du nouvel hôtel de la Monnaie.

Cependant, l'Intendant a bien des difficultés pour se faire payer des adjudicataires. Leur règlement doit être fait le 1er mai 1758, lorsqu'ils doivent être en possession de leur terrain, après la démolition des anciens bâtiments. En outre des difficultés surviennent avec les officiers de l'ancienne Monnaie : le transfert vers la nouvelle Monnaie est retardé. Les anciens bâtiments ne sont donc jetés bas que le 1<sup>er</sup> août 1759, soit un an plus tard que prévu.

Cosme-Henry Letellier<sup>43</sup>, commis à l'inspection du port de Bordeaux, écrit à Tourny fils le 29 mars 1760 : “ vous trouverez, Monsieur, cy joint l'état du montant de ce que ont été vendus les emplacements de la vieille Monnoye, et celluy des matériaux des vieilles bâtisses, il n'a été payé sur le tout et par M. Beylac que 30 000 livres ”<sup>44</sup>.

L'Intendant rédige alors des ordonnances pour enjoindre les adjudicataires récalcitrants à s'acquitter de leurs dettes le 29 juillet 1760<sup>45</sup>. En 1761 la situation semble avoir peu évolué puisque l'Intendant doit renouveler sa démarche. Un mémoire du 2 juillet 1761<sup>46</sup> indique les raisons invoquées par les débi-

teurs. Guillaume Tennet pour “ une expédition particulière ordonnée par le roi ” a engagé deux frégates d'une valeur de 71 000 livres dont il “ attend le paiement pour acquiter son emplacement ”. Le négociant Sorbé “ a fait des pertes dans son commerce [et] a besoin de vendre un bien de campagne pour payer ”. Couturier évoque aussi les difficultés rencontrées dans son négoce. Jean-Baptiste Réau rétorque qu'il n'a que “ des effets royaux dont le payement est suspendu et qu'il ne peut se libérer que lorsque les effets auront repris leur cours, à moins qu'on ne veuille en recevoir en compensation ” et Laduguie fait les mêmes allégations. La conjoncture est défavorable au négoce durant les guerres : la Guerre de Sept Ans commencée en 1757 ne s'achève qu'en 1763. À Bordeaux durant cette période de conflits se produisent en moyenne 21 faillites par an<sup>47</sup> d'où les difficultés de ces négociants et la suspension des effets royaux. Paul Butel précise que durant ce conflit maritime

40. A.M.Bx, DD 32.

41. A.D.Gir. C 1200, “ État de ce qu'il en coûte suivant les arrêtés de compte pour les bâtisses et autres ouvrages de la nouvelle Monnaie ”. Les matériaux des bâtisses de l'ancienne Monnaie sont vendus à Laduguie (1 200 livres), à Bonfin pour la ville (2 450 livres) et enfin à l'architecte Dugla (900 livres).

42. Le prix des terrains n'est cependant pas compris dans cette évaluation.

43. Il est baptisé le 7 mai 1701 à Notre-Dame de Vernon, dans le diocèse d'Évreux et décède à Bordeaux le 16 mars 1777. Ce chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis commence à servir dans les milices du Limousin en tant que lieutenant. En janvier 1734, il est nommé capitaine d'une compagnie dans le bataillon de milices de la généralité de Limoges. Il séjourne dans cette ville de 1737 à 1741 et remplace l'ingénieur des Ponts et chaussées trop âgé, à la demande du marquis de Tourny, alors intendant du Limousin. C'est là que Tourny rencontre sans doute pour la première fois Letellier. Le marquis doit apprécier l'homme et ses aptitudes puisque, lorsqu'il est nommé à l'Intendance de la Guyenne, il fait appel à lui et le fait nommer Inspecteur du port de Bordeaux. Letellier collabore étroitement avec le marquis de Tourny puis son fils et avec l'architecte André Portier pour réaliser les embellissements de la ville de Bordeaux. Lors de son mariage en 1757, il porte les titres de “ commandant des batteries sur les cottes du Médoc, major général de la capitainerie de Bordeaux et inspecteur des ports et havres de lad[ite] ville ”.

44. A.D.Gir. C 1202, lettre de Letellier à Tourny fils du 29 mars 1760. Beylac est l'adjudicataire des emplacements C et D pour lesquels il doit 35 988 livres 17 sols 8 deniers, il s'est donc acquitté de la quasi-totalité de la somme qu'il devait.

45. A.D.Gir. C 1202.

46. A.D.Gir. C 1202, “ Mémoire du 2 juillet 1761 ”.

47. Butel, 1974, p. 110.

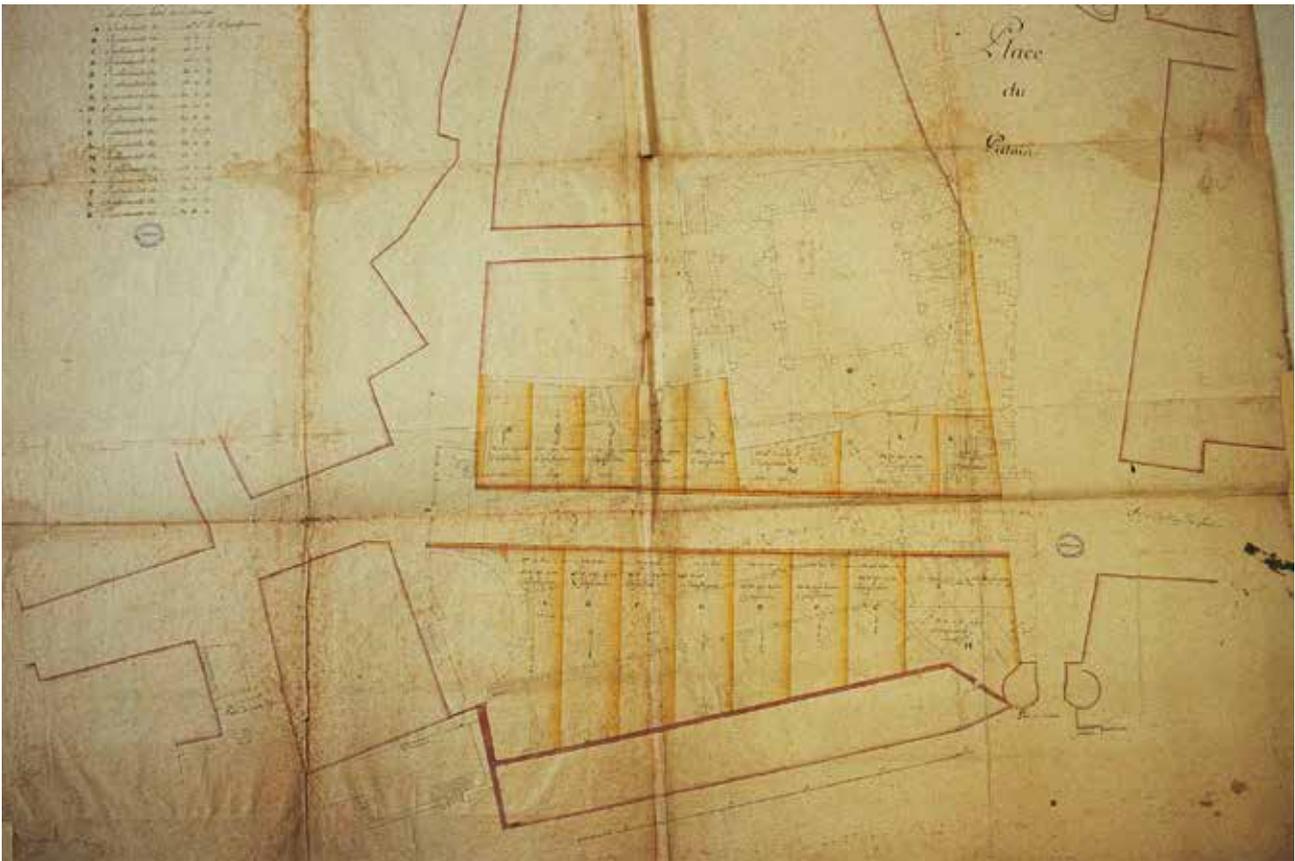


Fig. 3. - “ Plan de l’ancien hôtel des Monnoyes, des emplacements à vend[...] terrain, la vieille Bourse, la place du Palais.”

En haut et à droite du plan, on peut lire :

“ Plan de l’ancien hôtel des Monnoyes, des emplacements à vendre dans le terrain de l’ancienne hôtel de la Monoye

A	Emplacement de	45 toi[ses] 5 p[ieds] 7 po[uces] superficielles	K	Emplacement de	22 toi[ses] 0 p[ied] 7 po[uce] superficielles
B	Emplacement de	46 toi[ses] 3 p[ieds] 4 po[uces] superficielles	L	Emplacement de	34 toi[ses] 0 p[ied] 9 po[uces] superficielles
C	Emplacement de	43 toi[ses] 2 p[ieds] 7 po[uces] superficielles	M	Emplacement de	23 toi[ses] 5 p[ieds] 0 po[uce] superficielles
D	Emplacement de	40 toi[ses] 0 p[ied] 0 po[uce] superficielles	N	Emplacement de	23 toi[ses] 1 p[ied] 4 po[uces] superficielles
E	Emplacement de	36 toi[ses] 5 p[ieds] 3 po[uces] superficielles	O	Emplacement de	23 toi[ses] 3 p[ieds] 9 po[uces] superficielles
F	Emplacement de	33 toi[ses] 4 p[ieds] 6 po[uces] superficielles	P	Emplacement de	23 toi[ses] 3 p[ieds] 9 po[uces] superficielles
G	Emplacement de	30 toi[ses] 3 p[ieds] 9 po[uces] superficielles	Q	Emplacement de	24 toi[ses] 1 p[ied] 3 po[uces] superficielles
H	Emplacement de	31 toi[ses] 4 p[ieds] 8 po[uces] superficielles	R	Emplacement de	24 toi[ses] 3 p[ieds] 0 po[uces] superficielles ”
I	Emplacement de	24 toi[ses] 1 p[ieds] 3 po[uces] superficielles			

A.M.Bordeaux, X-A/ 9.

majeur du règne de Louis XV “ *la guerre exigea 1,8 milliards, sollicitant en ressources extraordinaires 1,105 millions* ”<sup>48</sup>, ce qui permet de bien apprécier le poids de cette guerre qui pèse énormément sur le budget de l'État et son impact sur l'économie du pays.

Vignerons invoque une autre raison. Il explique que les chapitres de Saint-Seurin et de Saint-André demandent des lods et ventes pour son emplacement alors que, suivant les termes de l'adjudication, les terrains relèvent uniquement du Roi. Il n'entend payer qu'après l'élucidation de cette question<sup>49</sup>. En 1763, il reste encore dû 56 788 livres 7 deniers sur les 136 906 livres 2 sols<sup>50</sup>.

Or, il faut faire rentrer ces fonds le plus rapidement possible “ *afin de pouvoir totalement liquider ce qui reste dû à Allary* ”<sup>51</sup>, l'adjudicataire des travaux de la nouvelle Monnaie. Jean-Baptiste Réaud s'acquitte de sa dette le 29 avril 1763 mais d'autres débiteurs posent problème, en particulier Laduguie qui fait banqueroute en 1763. On apprend ainsi qu'il a construit deux maisons sur son emplacement. Le Roi en son Conseil tenu à Marly le 8 mai 1763, considérant que Laduguie a dû déposer son bilan, que ses dettes sont plus importantes que ses biens, établit une commission pour leur vente. La créance de Saige sur les avoirs de Laduguie est immédiatement privilégiée après celle du Roi à qui il doit le prix de son emplacement<sup>52</sup>.

Le 26 mars 1776, Sorbé doit encore 16 000 livres, plus les intérêts calculés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1764 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1773. Des commandements de payer lui sont adressés et la maison qu'il a fait bâtir est saisie. Sorbé fait un recours auprès de l'Intendant et obtient un délai supplémentaire de quatre ou cinq ans pour régler les sommes dues<sup>53</sup>.

### ***La poursuite du lotissement des terrains de l'ancienne Monnaie sous l'intendance d'Esmangart***<sup>54</sup>

Tous les terrains de l'ancienne Monnaie n'ont pu être lotis en 1757 “ *attendu qu'une partie étoit très borné par le Bureau des finances* ”. Ce bureau, l'ancienne Bourse et l'excédant des terrains de l'ancienne Monnaie sont vendus entre 1773 et 1774 seulement.

En exécution de l'édit du mois de mars 1773, le 14 septembre de la même année, il est procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de terrains, bâtiments et emplacements appartenant au Roi, “ *suivant les plans qui en ont été dressé par le sieur de S[ain]t André, ingénieur en chef* ”<sup>55</sup>. Il s'agit du Bureau des finances dans lequel il tient ses séances, de la vieille Bourse et “ *la vieille Monnaie, situés entre la place du Palais, la rue de Richelieu et la rue du Pont-Saint-Jean* ”. Le tracé des

emplacements et l'élévation des façades données par Portier ne sont donc plus pris en compte et l'unité architecturale qui devait se dégager de cette rue est brisée.

L'adjudication définitive a lieu le 29 octobre, le négociant Moreau l'emporte en proposant 470 livres la toise sous le nom de “ *Moreau et C<sup>ie</sup>* ”. Il acquiert ainsi 453 toises pour un montant de 212 918 livres 6 sols et 8 deniers. Les terrains vendus correspondent aux numéros impairs de la rue Ausone, une partie de la place du Palais et du cours Alsace-Lorraine.

48. Butel, 1993, p. 244.

49. A.M.Bx. DD 32 : Le chapitre de Saint-Seurin, M. Dugros, l'archidiacre de Saint-André et le prieur du prieuré de Camparian réclament des droits de directe sur trois emplacements adjudés par M. de Tourny sur lesquels ont été construites trois maisons. Ils ne considèrent pas qu'ils aient fait partie du terrain de l'ancienne Monnaie. Ce sont les emplacements du Sieur Tenet, Secrétaire du Roi, et des négociants Beylac et Vignerons qui font l'objet de cette contestation. Or, l'adjudication des neuf emplacements le 25 mai 1757 disait clairement l'origine de la propriété. “ *Les adjudicataires sont en conséquence chargés de les tenir et reconnoître du Roi à cause de son duché de Guienne, imposé envers Sa Majesté d'un denier d'exporte à chaque mutation de seigneur ou de vassal* ”.

50. Le Secrétaire du Roi, Guillaume Tennes, et les négociants Joseph Vignerons, Raymond Beylac, Pierre Sorbé, François Couturier, Jean-Baptiste Réaud et Laduguie doivent respectivement : 3 165 livres 12 sols, 2 977 livres 10 sols, 5 921 livres 7 sols 8 deniers, 16 000 livres, 4 130 livres 1 sol, 1 759 livres 13 sols 4 deniers, 22 834 livres 3 sols 4 deniers, 22 834 livres 3 sols 4 deniers.

51. A.D.Gir. C 1202, lettre de Duchesne à l'Intendant du 22 février 1763.

52. A.D.Gir. C 1202, emplacements de l'ancienne Monnaie, 22 février 1763.

53. A.D.Gir. C 4493, pièce 28.

54. Charles-François-Hyacinthe Esmangart est Intendant de la Guyenne de 1770 à 1775.

55. A.D.Gir. C 3718 : M. de Saint-André est Inspecteur général de la navigation, il dresse des procès-verbaux de visite au cours de l'automne 1770. Ses indemnités de logement sont indiquées sous la côte C 1896 et son traitement en tant qu'ingénieur en chef des Ponts et chaussées sous la côte C 2903. Il est préposé à la réalisation de ponts (A.D.Gir. 3715). Il présente également un mémoire le 17 juin 1770 sur l'abus des exemptions de corvées dans la généralité de Bordeaux (A.D.Gir. 3720), fait un rapport sur les dégâts causés sur la route de Toulouse, dans la partie du Pas-Saint-George, par le débordement de 1770 (A.D.Gir. 1949). Les ingénieurs des Ponts et chaussées apprennent aussi le dessin et l'architecture (Picon, 1992, p. 85), il n'est donc pas étonnant qu'il fasse cette partie du lotissement de l'ancien hôtel des Monnaies et qu'il soit probablement l'auteur des nouvelles élévations que les adjudicataires sont chargés de suivre. De par ses fonctions, il semble avoir remplacé Letellier.

Bien que suivant l'arrêt du 25 janvier 1757, " le produit de ces derniers terrains dût rentrer dans la caisse des deux sols pour livres à concurrence de 47 950 livres 2 sols 2 deniers qui restent à remplacer, on refusa ce remplacement sous prétexte que les lettres patentes relatives à la translation des cours au Collège de la Madeleine destinent ces fonds aux réparations que l'on doit faire à ce collège " <sup>56</sup>.

## Les élévations des maisons de la rue

### Les façades dessinées par André Portier

Portier a dû donner les élévations à suivre pour ces façades : bien que ce ne soit pas précisé dans les sources, il y a de fortes présomptions en faveur de cette hypothèse puisqu'il a dessiné les plans des emplacements et ceux du nouvel hôtel de la Monnaie dont la réalisation est liée à la vente de ce lotissement. De plus, il est alors l'architecte de l'intendant et réalise tous ses projets.

La façade qui présente un rez-de-chaussée surmonté de trois étages carrés est strictement hiérarchisée : le rez-de-chaussée comporte pour chaque maison trois arcades à refends, une plus large au centre encadrée par deux plus étroites. L'étage noble reçoit un décor plus soigné avec des mascarons à la clé des arcs segmentaires qui somment les portes-fenêtres (fig. 4). De larges agrafes ornent les fenêtres du second étage (fig. 5) tandis que d'autres, plus petites, agrémentent les baies de moindre dimension du dernier étage (fig. 6). Les baies de l'étage noble et du second étage, ornées de chambranles à crossettes, reçoivent à leur base des garde-corps en ferronnerie. La hiérarchisation des niveaux est aussi marquée à travers ces décors de ferronnerie : le garde-corps du second étage est moins important qu'au premier niveau (fig. 7) et il disparaît de la baie du troisième étage. Le fer forgé anime la pierre en déployant ses entrelacs formés de courbes et de contre-courbes.

Portier rythme cette façade avec des chaînes à refends qui délimitent chaque ensemble de trois travées correspondant à une maison. La structure est fortement soulignée par le bandeau discrètement mouluré et la corniche architravée à la base de la toiture (fig. 8).

Les façades qui n'ont pas été modifiées correspondent bien au " style Portier " avec une décoration simple mais soignée. Sur les nouvelles façades dont il donne l'élévation pour les maisons qui bordent les places et la façade des quais, Portier répand ce rocaille assagi que Gabriel et son équipe parisienne avaient introduit à Bordeaux lors de la réalisation de la place Royale. On peut noter une forte parenté entre ces élévations de la rue Ausone et celles de la façade des quais bien que cette dernière n'ait que deux étages carrés surmontés d'une toiture mansardée.

## Les modifications des XIXe et XXe siècles

Le 29 août 1880, M. Ellies propose à la ville de Bordeaux d'acquérir sa maison du 2 rue Ausone et 8 place du Palais qui doit être démolie pour dégager la porte Cailhau. En se fondant sur sa valeur locative, il en demande 80 000 francs. L'adjoint délégué aux travaux de la ville refuse son offre car il l'estime, au plus, à 60 000 francs et souhaite faire une étude préalable pour se rendre compte si la démolition est nécessaire au dégagement de la porte Cailhau <sup>57</sup>. En octobre 1881, le maire écrit à l'architecte Charles Durand pour qu'il dresse un plan officiel des alignements nouveaux à donner aux deux côtés de la rue Porte-Cailhau.

Le 6 octobre 1883, les architectes Soulugues et Perié effectuent l'état des lieux de deux maisons contiguës, celle de M. Ellies et celle du 6 rue Porte-Cailhau. Le long de cette rue, trois travées de voûtes d'arêtes couvrent les caves et le rez-de-chaussée, deux de ces travées se trouvent au n° 8. Des traces d'anciennes portes de communication entre les deux maisons existent au premier étage et au grenier. La maison de M. Ellies n'a pas de fosse d'aisance, elle utilise celle de la maison de la Ville <sup>58</sup>. Ces dispositions font admettre aux deux experts que ces maisons n'en formaient qu'une à l'origine. Il s'agit de celle bâtie par Laduguie au XVIIIe siècle. Une devanture masque les arceaux du rez-de-chaussée de la maison de M. Ellies et à l'intérieur des marchandises sont entreposées. Le premier étage se compose d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un salon et ces deux dernières pièces ont un plafond orné de corniches en plâtre. Le second et le troisième étage sont occupés par des chambres sans qu'il soit donné d'autres précisions. Les cabinets d'aisances sont placés à mi-volée, dans un espace exigu qui donne sur la cage d'escalier, entre chaque étage. Les experts signalent peu de choses sur la maison mitoyenne, l'acte étant fait pour constater les dégradations des bâtiments et non pour en donner une description exhaustive.

Le 30 avril 1885, la Ville achète la maison Ellies moyennant 82 000 francs <sup>59</sup> et en juillet, le maire écrit que, grâce à cette acquisition, le dégagement de la porte du côté sud est complété et la restauration de cette partie de la tour à peu près achevée.

56. A.D.Gir. C 4493, pièce 28, " Deux sols pour livres de la ville de Bordeaux. État général des sommes prises dans la caisse des deux sols pour livres à la charge de remplacement, de celles qui ont été remplacées et de ce qui reste dû ".

57. A.M.Bx. 2808 M 4, porte du Palais, dégagement 1880-1887.

58. La Ville est propriétaire du 6 rue Porte-Cailhau.

59. L'acte de vente est passé chez M<sup>e</sup> Lafont, le 30 avril 1885.



Fig. 4. - Un mascaron du 8 rue Ausone.



Fig. 7. - Un garde-corps de ferronnerie à la base des baies du premier étage du 10 rue Ausone.



Fig. 5. - Une agrafe ornant une baie du second étage du 12 rue Ausone.



Fig. 8. - Façade du 10 rue Ausone.



Fig. 6. - Une agrafe ornant le troisième niveau du 8 rue Ausone.

M. Calandreau est le nouveau propriétaire de la maison située à l'angle de la rue Ausone et de la Place du Palais. Le 13 mars 1889, il demande au maire de Bordeaux l'autorisation d'en reconstruire la façade. Il veut élever quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée sur une longueur de 15 mètres sur la rue Porte-Cailhau. Il désire aussi placer un balcon de 4 mètres de longueur. L'autorisation lui en est donnée le 29 mars : il doit respecter le nouvel alignement sur la rue Porte-Cailhau et entre cette rue et la rue Ausone, établir un pan coupé de 50 centimètres perpendiculairement à la bissectrice de l'angle<sup>60</sup>. La saillie maximum du balcon ne doit pas excéder 85 centimètres du nu du mur et il doit surplomber le trottoir de 3 m 50. Il lui faut acquérir la mitoyenneté du mur sur la rue Porte-Cailhau qui appartient à la Ville<sup>61</sup>. Pour échafauder, il doit empiéter de 2 mètres sur la voie publique durant deux mois<sup>62</sup>. Les élévations de cette maison sur les deux rues ne sont donc pas celles d'origine, comme le faisaient soupçonner notamment la fixation des gardes corps des fenêtres et le caractère plus stéréotypé des mascarons (fig. 9) qui reprennent cependant les modèles du XVIIIe siècle, rendant ce pastiche presque parfait (fig. 10).

La façade du 6 rue Ausone est aussi reconstruite au moment du dégagement de la porte Cailhau au XIXe siècle. L'un des mascarons représente Mercure, le dieu de commerce avec son pétase ailé. On y a ajouté un balcon orné de ferronneries en fonte.

Des modifications sont intervenues au niveau des baies du rez-de-chaussée de la maison du 8 rue Ausone. Les mascarons sont d'une belle qualité. À gauche, le visage d'une femme encadré de tresses (fig. 4), à droite, la tête ronde et joufflue d'un homme souriant dont les mèches semblent plaquées par le vent contre le cartouche (fig. 11). Le mascaron du milieu est remarquable, il évoque le Neptune à la clé de la porte d'entrée donnant côté jardin de l'hôtel Daniel Denis de Saint-Savin de Lansac qui avait pris pour modèle celui initialement prévu par Portier pour la porte Dijaux (fig. 12). Les mascarons peuvent ainsi être de petits chefs-d'œuvre. On peut supposer que ceux-ci ont été réalisés par Francin ou son équipe, on y retrouve son style, une sculpture souple, forte et puissante. Les mascarons et leurs cartouches aux clés des baies ôtent toute la monotonie qui pourrait se dégager de ces maisons à arcatures et refends et trois étages carrés.

L'immeuble du 10 rue Ausone est peu transformé extérieurement. Les mascarons à la clé des portes-fenêtres du bel-étage représentent des visages masculins pleins et sereins.

Un balcon art nouveau orne la façade du 12 rue Ausone et ses jeux de courbe et de contre-courbe s'harmonisent avec le décor rocaille. Sous cette ferronnerie exubérante, les mascarons se perdent dans l'ombre : un personnage est couronné de grappes de raisins tel une allégorie de l'automne.

Un balcon porté par des consoles, motif introduit dans les années 1770, a été rajouté au 14 rue Ausone. Les mascarons qui l'ornent ne manquent pas d'esprit : les cartouches semblent reprendre le dessin des oreilles du personnage sculpté.

L'immeuble du 16 rue Ausone n'a d'autre décor que les chambranles à crossettes et les bandeaux moulurés différenciant les étages. Il n'y a ni mascarons, ni agrafes pour lesquels il faut faire intervenir un sculpteur. Le propriétaire a certainement voulu diminuer le coût de la construction, et ce dès l'origine, car il n'y a pas de clé épannelée où devrait se trouver la sculpture. L'un de ses anciens propriétaires, M. de Boissac, écrit au maire le 15 juillet 1890 pour lui demander l'autorisation de modifier sa façade. Il veut supprimer l'ancien arceau et établir un poitrail sur toute la largeur de la façade qui est de 7 mètres. Ce poitrail doit reposer sur trois piles en pierre dure. M. de Boissac veut aussi supprimer la deuxième marche pour "ne former qu'un seuil sur toute la largeur de la façade" et poser une "devanture sur toute sa largeur". L'autorisation lui est délivrée à condition d'étayer solidement la façade durant les travaux et de placer les étais à l'intérieur du chantier clos (fig. 13).

Un immeuble locatif du cours Alsace-Lorraine construit dans la seconde moitié du XIXe siècle se poursuit sur la rue Ausone au numéro 18. Il est "composé de caves, d'un rez-de-chaussée, premier, second et troisième étage avec dépendances"<sup>63</sup>. En 1868, une partie de cette maison est "soumise à une expropriation, ce qui nécessite sa reconstruction immédiate". Madame Betus "est sur le point de faire rebâtir cette maison de manière à en augmenter la valeur et à tirer parti de sa position". Elle a demandé à monsieur Brun, architecte à Bordeaux, un devis des travaux qui doivent s'élever à 103 951 F 41 c. Elle se propose d'acquérir dans ce but un terrain qui borde cette maison pour reconstruire le nouvel immeuble qui doit avoir 414 m<sup>2</sup> de façade en pierre de Bourg de premier choix sur les rues tandis que la façade sur cour est réalisée en parpaings de Bourg. Une demande est faite le 6 août 1868 par Ferdinand Betus auprès des services de voirie<sup>64</sup> pour obtenir l'autorisation de faire construire "une maison élevée de quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée ayant 27 mètres de façade sur l'emplacement qu'il possède à l'angle des rues du Peugeot"<sup>65</sup>

60. Cette clause n'a pas été respectée comme le montre l'élévation actuelle.

61. A.M.Bx. 74 O 23, 29 mars 1889.

62. A.M.Bx. Voirie rue Ausone, B 15, Mic. rue Ausone.

63. A.D.Gir. minutes de M<sup>e</sup> Borderia, juillet-août 1868, non cotées, vente Chassaing-Debotas à Mme Betus du 27 août 1868.

64. A.M.Bx. 74 O 10, n° 206, du 14 août 1868.

65. Actuellement cours Alsace-Lorraine.



Fig. 9. - Mascarón du 4 rue Ausone.



Fig. 11. - Mascarón du 8 rue Ausone.



Fig. 12. - Mascarón du 8 rue Ausone.



Fig. 10. - Façade du 8 rue Porte-de-Cailhau et du 4 rue Ausone.

et Ausone, deuxièmement placer un balcon, de 10 m 50 de longueur et un décroctoïr”. L’autorisation lui est accordée avec certaines conditions : “ le balcon devra être placé à 4 mètres 30 au moins de hauteur au-dessus du pavé. Il ne pourra avoir plus de 80 cm de saillie. Les pieds-droits des grandes baies seront en pierre dure ; les colonnettes et poitrails devront être établis conformément aux plans joints à la pétition déposée à l’hôtel de ville ” et certaines autres précautions doivent être prises, notamment à cause des égouts <sup>66</sup>.

66. La totalité de la série 74 O a été consultée pour voir les ordonnances d’alignement concernant cette partie de la rue Ausone (soit 74 O 1 à 74 O 56) ainsi que la série 22 O 1 qui concerne la correspondance de la municipalité au sujet des infractions observées allant l’encontre des permis de construire.



Fig. 13. - Les façades de la rue Ausone du côté pair, avec au premier plan la maison du 16 rue Ausone.

### *Les élévations des immeubles lotis sous l'intendant Esmangart*

Les maisons correspondant aux numéros 1 et 3 de la rue Ausone sont composées d'un rez-de-chaussée sur cave, d'un entresol et de trois étages (fig. 14). Les baies de l'entresol et du rez-de-chaussée sont inscrites dans la même embrasure, comme c'est le cas depuis les constructions de Gabriel à Bordeaux. La structure est affirmée par une franche séparation des niveaux avec des bandeaux ornements de motifs différents. Le rez-de-chaussée est différencié du premier étage par un bandeau décoré de postes. Une chaîne d'angle harpée souligne l'angle de la bâtisse. Les baies sont soulignées par des claveaux en bossage en harpe.

Le 27 décembre 1844, Jean Michel Henri Bassié, négociant vend à madame Henriette Ganseford, veuve de M. Trigant-Battier, “une maison située à Bordeaux, formant l'angle de la place du Palais et de la rue Ausone, ayant une entrée de ces deux côtés marquée chacune du n° 1, la dite maison consistant en caves voûtées, rez-de-chaussée avec magasin, entresol, premier, second et troisième étage avec grenier”<sup>67</sup>. Monsieur Bassié l'avait acquise de madame Marie Adèle Moulinié, alors mariée à Joseph Marie Dupac, avoué licencié, le 5 octobre 1843<sup>68</sup>.

67. A.D.Gir. 3 E 50 130, vente Bassié - Trigant du 27 décembre 1844, acte n° 256.

68. Cet acte qui donnait les origines antérieures de la propriété n'est pas conservé parmi les minutes de Maître Bignon (3 E 50 127).

Le 3 rue Ausone est vendu par adjudication le 18 septembre 1855<sup>69</sup> avec l'immeuble du 2 place du Palais puisque ces deux “maisons [sont] déclarées impartageables en nature, commodément et sans perte”. La maison de la rue Ausone est décrite minutieusement dans l'acte d'adjudication : la “façade est percée, au rez-de-chaussée, d'une grande porte de magasin, lequel communique de la maison désignée sous le numéro 1<sup>er</sup><sup>70</sup>, ces deux magasins n'en formant qu'un, et d'une porte d'entrée ouvrant sur un corridor.

*Au fond de ce corridor est un escalier en pierre qui conduit à l'entresol.*

*L'entresol se compose d'une pièce servant de comptoir, (...) éclairée, sur la rue Ausone par deux croisées. Au derrière est une cheminée en pierre et ouvrant sur une petite cour qui communique avec la maison désignée au numéro 1<sup>er</sup>.*

*Le même escalier conduit au 1<sup>er</sup> étage lequel se compose d'un salon planchéié, plafonné, boisé, pourvu d'une cheminée en marbre et éclairée par deux croisées à banquettes sur la même rue. Une porte de cette pièce communique dans un corridor qui dessert une cuisine carrelée, pourvue d'un évier et éclairée par une fenêtre sur la cour.*

*Le deuxième et le troisième étage auxquels on parvient encore par le même escalier se composent chacun des deux chambres à coucher : l'une sur le devant, éclairée par deux croisées sur la rue Ausone et l'autre sur le derrière, desservie par un corridor et éclairée sur la cour par une croisée ; les dites pièces du 2<sup>e</sup> étage planchéiées et plafonnées et celles du 3<sup>e</sup> carrelées, plafonnées, tapissées et dont trois sont pourvues d'une cheminée en pierre.*

*Au-dessus du 3<sup>e</sup> étage sont un grenier et une chambre à fruits.”*

Cet acte donne aussi précisément l'origine de la propriété. L'emplacement est acheté le 3 août 1775 par Jean-Baptiste Moulinié qui y bâtit “la dite maison pendant sa société contractuelle avec la dite dame Vignaut, sa première épouse, sur une partie des emplacements provenant de l'ancienne Monnaie et de l'ancien Bureau des finances de Bordeaux, à lui adjugés suivant un contrat passé le 3 octobre 1775 devant M<sup>e</sup> Rauzan<sup>71</sup>, notaire de cette ville”. Nous connaissons ainsi l'un des adjudicataires des emplacements vendus en 1775 sous l'intendant Esmangart.

Sa fille, Marie, qui épouse Vital Rivière, hérite de cette maison<sup>72</sup>. Une fois veuve, elle la revend conjointement avec ses deux enfants, Jean-François et Delphine le 3 décembre 1825<sup>73</sup> à Pierre-Henry Ganseford. Au décès de celui-ci elle revient à





Fig. 15. - Les façades de la rue Ausone du côté impair avec au premier plan l'immeuble du 13 rue Ausone, puis les numéros 11, 9, 7, 5 qui ont les mêmes élévations.

sont pas apparentés et s'ils n'avaient pas procédé d'un commun accord à la reconstruction de leurs demeures, après 1844, lorsque Henriette fait l'acquisition de la maison voisine.

Les immeubles qui correspondent aux numéros 5, 9 et 11 de la rue sont dotés des mêmes élévations (fig. 15). Le rez-de-chaussée et l'entresol ornés de refends occupent une grande part de la façade de ces immeubles. L'étage noble reçoit un traitement particulier : les portes-fenêtres s'ouvrent dans un chambranle mouluré à crossettes avec une agrafe à la clé. Des consoles encadrent une table chanfreinée. D'après le style de ces façades et l'historique d'une de ces maisons, elles semblent correspondre aux élévations imposées sous l'intendant Esme-gart.

L'emplacement qui correspond au 11 rue Ausone avait été acquis par "Moreau et compagnie" le 8 septembre 1775 "par suite de tiercement de la dernière enchère des sieurs Dusolier et compagnie qui en étaient eux-mêmes restés adjudicataires suivant procès-verbaux d'enchères". Le 7 mars 1778, ils le revendent à monsieur Lamothe qui y fait construire. La disposition originale de cette maison est donnée lors de la vente par adjudication en 1848<sup>74</sup>. Le rez-de-chaussée se compose "d'un corridor ayant issue sur la rue Ausone par une porte fermant à un ventail et d'un vaste magasin prenant jour par une grande porte sur la rue Ausone et ayant une porte de communication avec le corridor". L'entresol quant à lui se divise en "deux petites pièces dont l'une grande éclairée par trois fenêtres sur la rue Ausone et l'autre petite communiquant avec la précédente et prenant jour sur le derrière par une seule fenêtre." Le premier étage "se compose de trois pièces à cheminées, dont deux prennent jour sur la rue Ausone, l'une par deux fenêtres et l'autre par une seule. La première est boisée, elles corres-

pondent entr'elles par une porte fermant à deux vantaux, elles sont planchéiées et plafonnées et ornées de vastes placards, la troisième donnant sur le derrière et servant de cuisine carrelée et éclairée sur le derrière." Le second étage "est composé de trois pièces à cheminées et prenant jour comme les précédentes sur la rue Ausone" et le troisième étage "est aussi composé de trois pièces prenant jour, les deux premières sur la rue Ausone comme les précédentes. Dans la première de ces pièces se trouve une alcôve servant de chambre à coucher, la troisième est aussi comme les précédentes éclairée sur le derrière par une fenêtre à deux vantaux.

*Les dites pièces sont carrelées et plafonnées.*

Le quatrième étage se compose sur le devant d'un vaste grenier éclairé par une ouverture donnant sur la toiture et d'une grande chambre prenant jour sur le derrière par une large fenêtre fermant à deux vantaux. À côté de cette pièce se trouvent des lieux d'aisance.

Au-dessus de ladite maison se trouve un belvédère ayant une ouverture à chaque point cardinal dominant Bordeaux et ses environs.

On parvient à chaque étage de ladite maison par un escalier en pierres, éclairé aussi à chaque étage par une vaste fenêtre donnant sur le derrière."

Ces maisons destinées à de riches négociants comportent toutes des magasins où les marchandises peuvent être entreposées, à l'entresol s'affairent les commis tandis que les étages supérieurs étaient uniquement dévolus à l'habitat. Un détail intéressant cependant, ce belvédère, élément de pur agrément, avec une vue sur le port et au loin la campagne environnante, pouvait avoir aussi un but beaucoup plus fonctionnel en permettant au négociant de guetter au loin les navires aux flancs lourdement chargés de marchandises.

Lorsque cette maison est vendue par adjudication le 31 août 1852<sup>75</sup>, il est précisé dans l'acte qu'il s'agit d'une maison neuve qui est élevée "au-dessus de caves, d'un rez-de-chaussée, entresol, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages et d'un pavillon belvédère au-dessus.

Elle présente à l'extérieur trois ouvertures à chaque étage, avec entablement surmonté d'une galerie à balustrades." La façade n'a pas été modifiée, semble-t-il, en revanche la maison est "entièrement refondue en 1848". Elle est "en parfait état d'entretien, elle a été construite avec le plus grand soin, l'escalier, les plafonds, les planchers (qui sont tous peints) ont été refaits à cette époque, les cheminées des appartements dont plusieurs sont sculptées sont toutes en marbre, des réservoirs

74. A.D.Gir. U 1124, 22 février 1848, f° 602.

75. A. D. Gir. U 1154, adjudication du 31 août 1852, f° 606 à 616.

établis à chaque étage fournissent l'eau nécessaire aux cuisines au moyen de robinets en cuivre placés au-dessus des évier, de plus, il existe au rez-de-chaussée une pompe pour le service de la maison. ” On l'a dotée de tout le confort pour répondre aux désirs des locataires, car, si le rez-de-chaussée comprend toujours “ un magasin avec portes à deux battants dans lequel se trouve un comptoir ”, on a procédé à divers aménagements pour en faire un immeuble locatif avec “ un vaste corridor décoré de pilastres, pavé en dallottes et ouvrant sur la rue par une belle porte à clair voie en fer avec volet intérieur ” qui sert d'entrée à cinq logements établis à l'entresol, au premier, au second, au troisième et quatrième étage. L'étage noble est le plus luxueux avec “ un palier aboutissant à un vestibule carrelé en marbre [qui] est décoré de deux portes façonnées, à deux battants, l'une de ces portes donne accès dans un salon de compagnie lambrissé auquel est contigu un vestiaire, l'autre s'ouvre sur un salon à manger à côté duquel se trouve la dépense, ces deux pièces communiquent entr'elles par une porte à deux battants et sont éclairées sur la rue par trois portes-fenêtres ouvrant sur des balcons, deux pour le salon et une pour le salon à manger.

Sur le derrière est une cuisine avec fourneau carrelé en faïence, évier, souillarde au-dessus de laquelle sont des chambres de débarras et un balcon ayant vue sur de vastes emplacements appartenant à divers.

*Au même étage se trouvent les lieux d'aisance. ”*

Le second et le troisième étage ont une distribution plus simple : le palier aboutit “ à un pas-perdu ou antichambre, d'un côté se trouve un salon à manger, de l'autre une chambre à coucher, en face du pas-perdu et sur le devant de la maison sont deux belles pièces communiquant entr'elles pouvant servir soit de salon soit de chambre à coucher éclairées par de grandes fenêtres sur la rue.

*Sur le derrière est une cuisine avec souillarde, évier, fourneau (...). ”*

En revanche, l'entresol, moins prisé, plus bas de plafond, ne comporte que deux petites pièces et le dernier étage “ deux chambres à coucher, dont l'une alcôve desservie par un corridor et deux vastes greniers.”

L'escalier conduit toujours “ à un pavillon ou belvédère percé de quatre fenêtres, couvert en ardoises et d'où on jouit d'une vue magnifique sur la rade de Bordeaux et ses environs. ”

L'immeuble imposant qui correspond aux 13 et 15 rue Ausone se prolonge sur le cours Alsace-Lorraine. Il a été construit sous l'Empire comme le laisse supposer son décor sculpté. La façade se développe sans décrochement, le balcon porté par des consoles “ est traité en continu de façon à ne pas com-

promettre la planéité du mur ”<sup>76</sup>. Le bel étage s'agrément de portes-fenêtres encadrées de pilastres ioniques qui soutiennent un fronton triangulaire, orné des plis en éventail d'un velum à l'antique associé à un masque d'Apollon<sup>77</sup>.

Le formidable essor économique, son corollaire, une forte attraction démographique mais aussi le rôle éclairé des intendants Boucher et Tourny favorisent la mutation de l'urbanisme et des formes architecturales à Bordeaux entre les années 1720 et 1760. La guerre de Sept ans met cependant un frein à la construction à la fin de cette période, ce qui n'a pas favorisé la réussite du lotissement de l'ancienne Monnaie. Portier est longtemps resté un personnage méconnu, qui restait dans l'ombre de Jacques V et de son fils Ange-Jacques. Peu à peu cependant, les recherches entreprises sur son rôle en tant qu'inspecteur de la place Royale puis comme architecte de l'intendant Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny<sup>78</sup>, montrent que, de 1730 à 1760, Portier est le grand architecte de Bordeaux, qui transforme la vieille cité en une ville moderne dotée de larges cours, de places et de portes monumentales.

Il s'intéresse à tous les aspects de l'urbanisme : il peut proposer des opérations d'envergure comme celle de la façade des quais ou plus ponctuelles comme ce lotissement sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la Monnaie. Nous pouvons regretter que l'ensemble des bâtiments qui la constituait n'aient pu être détruits en même temps ce qui aurait permis de réaliser l'ensemble du lotissement des terrains à la même date et d'avoir ainsi des élévations homogènes de part et d'autre de la rue. L'intendant Esmangart n'a pas conservé les façades à programme choisies, comme cela s'est produit pour les places qui n'étaient pas entièrement bâties au départ des Tourny. Il a préféré faire appel à l'ingénieur en chef Saint-André, qui réalise un autre plan pour la partie de la rue restant à lotir et imposer des façades au goût du jour.

Cependant, les transformations qui se sont opérées au cours des siècles suivants ont respecté la plupart du temps l'architecture du XVIIIe siècle, les démolitions et reconstructions de certains immeubles sont liées à deux opérations d'envergure du XIXe siècle : l'ouverture du cours Alsace-Lorraine et le dégagement de la porte Cailhau.

76. Coustet et Saboya, 1999, p. 98.

77. Coustet et Saboya, 1999, p. 103.

78. Intendant de la Guyenne de septembre 1743 à 1757.

Les clichés photographiques sont de Renée Leulier et de Patrice Cambra.

## Bibliographie

- Franck Beaudet, “ Les Alary, une famille d’architectes bordelais au XVIIIe siècle ”, D.E.A. Bordeaux III, sous la direction de Christian Taillard, 1997-1998.
- Paul Butel, *Les négociants bordelais, l’Europe et les Îles au XVIIIe siècle*, Paris, 1974.
- Paul Butel, *L’économie française au XVIIIe siècle*, Paris, 1993.
- Robert Coustet et Marc Saboya, *Bordeaux, le temps de l’histoire*, Bordeaux, 1999.
- Paul Courteault, *Bordeaux à travers les siècles*, Bordeaux, 1909.
- Paul Courteault, *Une œuvre des Gabriel en province. La place Royale de Bordeaux*, Paris, 1923.
- Paul Courteault, *Bordeaux, cité classique*, Paris, 1932.
- Pierre Damas, *La façade de Tourny*, Bordeaux, 1930.
- Louis Desgraves, *Évocation du vieux Bordeaux*, Paris, 1960.
- Léon Deshairs, *Bordeaux. Architecture et décoration au XVIIIe siècle*, Paris, 1908.
- Michel Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, 1996.
- Charles Higounet (sous la direction de), *Histoire de Bordeaux. Tome V : Bordeaux au XVIIIe siècle*, sous la direction de F.G. Pariset, Bordeaux, 1968.
- Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu’en 1895*, Bordeaux, 1895.
- Marie-France Lacoue-Labarthe, *L’Art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution*, Bordeaux, 1993.
- Lamontaigne (F. de), *Chronique bordelaise*, éd. P. Courteault, Bordeaux, 1926.
- Michel Lhéritier, *L’Intendant Tourny*, Paris, 1920.
- François-Georges Pariset, “ À la découverte des mascarons ”, dans *Revue Française*, n° 255, août 1972, p. 31-34.
- E. de Perceval, “ Sculptures et mascarons de Bordeaux ”, dans *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1938-1940, p. 613-630.
- Antoine Picon, *L’inventeur de l’ingénieur moderne*, Paris, 1992.
- Fabienne Stéfanelly, “ Recherches sur André Portier (1702-1770) ”, T.E.R., Bordeaux III, sous la direction de Paul Roudié, novembre 1985.
- Christian Taillard, *Bordeaux classique*, Toulouse, 1987.
- Christian Taillard, *Bordeaux à l’âge classique*, Bordeaux, 1997.
- Xavier Védère, *Les allées de Tourny*, Bordeaux, 1929.

## Annexes

État des maisons de la rue Ausone en 1870-71, le nombre d’étage qui composent chaque immeuble et le genre d’industrie qui y est exercée (A.M.Bx. Plan de la ville de Bordeaux divisé en 100 groupes formant deux atlas, déposés en 1870-71, selon le système Calmette, ancien Inspecteur.

Îlot 7 : n° 2 à 18, rue Ausone

Numéros	État apparent	Nombre d’étages	désignation
2	B	3	Courtier
4	B	3	Camionnage
6	B	3	Négociant
8	B	3	Bouchon, fruits secs
10	B	3	Simple habitation
12	B	3	Courtier
14	B	3	Négociant
16	B	3	Avironnier
18	B	4	Lithographe

Îlot 1 : n° 1 à 13, rue Ausone (groupe 62) :

Numéros	État apparent	Nombre d’étages	Désignation
3	B	4	Simple habitation
3	B	4	Draperie
5	B	4	Négociant
7	B	4	Simple habitation
9	B	4	Vins, métaux
11	B	4	Négociant
13	B	4	Simple habitation